

## PROGRAMME D'ACTIONS 2010 DU CONSEIL GENERAL POUR LA CULTURE EN YVELINES

Le Conseil général souhaite rendre la culture plus lisible, plus visible, plus accessible et plus attractive pour tous. Ses priorités pour 2010 sont la **réorientation et la valorisation de ses actions**, dans un objectif d'attractivité culturelle du territoire, et la poursuite de la réflexion sur une éventuelle refonte des dispositifs de subventions.

### 1°) Développement de l'attractivité du territoire

⇒ En 2010, un effort particulier sera porté pour développer le site [www.culture.yvelines.fr](http://www.culture.yvelines.fr), qui proposera de **nouvelles rubriques** et de **nouveaux services** et sera disponible pour les terminaux mobiles de type Smart Phone (avec un agenda d'activités, un annuaire des lieux de culture, un espace « Bons Plans moins de 26 ans », un espace Culture nomade, des jeux en ligne, un système automatisé de Podcast pour les acteurs culturels).

⇒ Le Conseil général va renforcer son action en matière de **culture scientifique et technique**, alors même qu'une demande s'exprime, notamment de la part des jeunes (nouvelles expositions « sciences et sociétés », exposition interactive « Electricité » sur l'ensemble du territoire départemental, organisation des premières rencontres des acteurs de la culture scientifique en Yvelines).

⇒ Mise en valeur des équipements départementaux (Domaine de Madame Elisabeth à Versailles, Musée/Jardin Maurice Denis à Saint Germain en Laye, château de la Madeleine à Chevreuse).

⇒ Création de moments forts avec la deuxième édition de **Balades en Yvelines**, la fusion des festivals de musique classique *Jeux d'Orgues* et *Musique et Architecture* qui deviennent **les Gourmandises musicales**, la préparation de la première édition d'un **nouveau Festival autour de l'humour**.

### 2°) - Soutenir les communes et les acteurs culturels

⇒ Le Département favorise la **proximité des acteurs et le développement des réseaux** avec la création en 2010 d'un Extranet, la collaboration avec les réseaux professionnels spécialisés et le soutien d'un nombre important de réseaux professionnels et amateurs.

⇒ Le Conseil général renforce sa fonction de **centre de ressources et d'expertise**.

⇒ Le Département soutien l'action culturelle par un **ensemble cohérent de dispositifs de subventions**. Un observatoire est mis en place pour élaborer des pistes de réforme de ces dispositifs pour 2011.

### **FINANCEMENTS PREVUS AU BP 2010**

Aide à la diffusion professionnelle musicale et chorégraphique (fonctionnement)	61.240 €
Aide au développement des musiques actuelles	164.000 €
Aide aux festivals professionnels musique ou dans (fonctionnement)	172.350 €
Aide aux projets culture et handicap (fonctionnement)	150.000 €
Aide à la formation des ensembles musicaux et chorégraphiques amateurs (fonctionnement)	24.236 €
Aide au développement des écoles de musique et de danse (fonctionnement)	1.556.957 €
Aide au fonctionnement des sociétés musicales, harmonies, batteries fanfares (fonctionnement)	18.919 €
Aide à la création théâtrale professionnelle (fonctionnement)	170.000 €
Aide aux centres d'action culturelle (fonctionnement)	1.322.000 €
Aide aux pratiques théâtrales amateurs (troupes, ateliers et festivals) (fonctionnement)	32.820 €
Aide à l'investissement des écoles de musique et de danse (investissement)	50.000 €
Aide à l'aménagement de studios de répétitions pour les musiques actuelles (investissement)	10.000 €
Aide au fonctionnement des bibliothèques (fonctionnement)	665.600 €
Aide à l'informatisation des bibliothèques publiques des villes de moins de 10 000 habitants (investissement)	20.000 €

Aide à l'équipement matériel et mobilier des bibliothèques publiques des villes de moins de 10 000 habitants (investissement)	80.000 €
Aide aux salons d'art (fonctionnement)	17.000 €
Aide à l'édition de catalogues d'exposition (fonctionnement)	33.000 €
Aide balades en Yvelines (aide à l'animation et à l'enrichissement des collections)	75.000 €
Aide au déplacement des groupes vers les spectacles théâtraux, musicaux et chorégraphiques (fonctionnement)	4.606 €
Aide aux sociétés savantes (fonctionnement)	20.000 €
Aide au déplacement vers le musée de l'histoire de France (fonctionnement)	4.210 €
Aide collège et patrimoine en Yvelines (fonctionnement)	13.805 €
Plan exceptionnel (2007-2010) d'aide aux collectivités pour le développement de leurs édifices culturels structurants (investissement)	3.567.718 €